



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 13 MARS
2024**

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Convention auprès du Centre de Gestion des Landes relative à la mise à disposition du module GPEEC, d'accompagnement et d'assistance technique aux collectivités

Délibération n° 2024-016

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI TREIZE MARS A DIX NEUF HEURES TRENTE, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 7 mars 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, DIDIER MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, André EVRARD, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : M. Thierry BOURREC A M. DIDIER MARTIN, MME Evelyne PISSOAT A MME MARIE ASSIBAT, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI.

EXCUSEES : Mme Chrystelle BARON, MME Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

SECRETARE DE SEANCE : M. Claude POMIES.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 23

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3

Conseillers Municipaux excusés : 3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG 40) propose aux collectivités par voie de convention, la mise à disposition du « Module GPEEC » sur l'application www.donnees-sociales.fr ainsi qu'un accompagnement et une assistance technique. Les centres de gestion des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ont signé une convention de partenariat en vue du déploiement du module GPEEC dans les collectivités et établissements publics des Landes.

Ce « Module GPEEC » permet de dresser un état des lieux et une prospective « métiers et compétences » à l'échelle d'une collectivité, ou concernant un agent en particulier dans le cadre d'un accompagnement individualisé de parcours professionnel.

Cette prestation comprend :



- Un accompagnement à l'intégration des données (Données statistiques de paie, recensement métier et service de la collectivité) ;
- Une formation à l'utilisation du module GPEEC (en distanciel ou présentiel) ;
- Une ouverture des comptes d'accès nécessaires selon le type de collectivité ;
- Une assistance technique à l'utilisation ;
- La réalisation par le Centre de Gestion de synthèses GPEEC, de la collectivité et par service, permettant d'évaluer les moyens humains disponibles, les départs en retraite à 3 et 6 ans ainsi que les métiers, compétences et aptitudes à renouveler ;
- L'accès à l'export de listes d'agents dont les compétences et les aptitudes sont les plus proches d'un métier pouvant répondre à un besoin de recrutement à court ou à moyen terme ;
- L'accès à l'export de fiches individuelles détaillant les aires d'évolution de carrière et de mobilité professionnelle, l'objectif étant de repérer des proximités potentielles d'emploi et d'identifier les compétences et savoirs à acquérir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention auprès du Centre de Gestion des Landes relative à la mise à disposition du module GPEEC, d'accompagnement et d'assistance technique aux collectivités,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de disposer de ce module GPEEC ainsi que l'accompagnement et l'assistance technique tels que proposés par le Centre de Gestion des Landes,

Considérant que le service est proposé à titre gracieux pour les collectivités et établissements publics qui conventionnent avec le CDG40,

Considérant que pour bénéficier de ce module GPEEC ainsi que l'accompagnement et l'assistance technique, il convient de signer une convention entre le Centre de Gestion des Landes et la commune d'Aire sur l'Adour,

Considérant la nécessité désormais de signer la convention auprès du Centre de Gestion des Landes relative à la mise à disposition du module GPEEC, d'accompagnement et d'assistance technique aux collectivités,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion des Landes la convention relative à la mise à disposition du module GPEEC, d'accompagnement et d'assistance technique aux collectivités dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Ampliation de cette délibération sera notamment transmise à Mme la Présidente du Centre de Gestion des Landes.

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID : 040-214000010-20240313-DELIB2024016-DE



Fait et délibéré e

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 14 mars 2024

Le Maire,



Xavier Lagrave
Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-